

MAIRIE DE PROMPSAT

2 rue du Peyroux

63200 PROMPSAT

☎ 04-43-63-32-83

✉ mairie.prompsat@wanadoo.fr

🌐 <https://www.prompsat.fr>



Ref V2026-0034

ARRETE MUNICIPAL

Ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une portion du domaine public routier communal sise « Impasse de l'ancienne Mairie »

Le Maire de Prompsat,

- **VU** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L. 2141-1 et R. 2141-1 et suivants ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
- **VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 relatifs au classement, déclassement et à l'aliénation des voies communales ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2025-30-01-006 en date du 6 mars 2026 décidant de lancer la procédure d'aliénation et autorisant le Maire à prescrire l'enquête publique ;
- **VU** la désignation de Mme BARRAUD Elisabeth en qualité de Commissaire Enquêteur ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'aliénation d'une portion du domaine public routier d'une superficie d'environ 76m², [située impasse de l'ancienne Mairie ;
- **CONSIDÉRANT** que cette portion de voie a perdu son utilité pour la circulation publique ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient, préalablement à la vente, de procéder au déclassement de cette parcelle du domaine public communal ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de soumettre ce projet à une enquête publique réglementaire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs du 9 septembre 2026 au 25 septembre 2026 inclus, portant sur le déclassement en vue de son aliénation d'une portion du domaine public routier communal située « impasse de l'ancienne Mairie », d'une superficie estimée à 76m.

ARTICLE 2 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Mme BARRAUD Elisabeth, experte en immobilier est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique.

ARTICLE 3 : Consultation du dossier et registre

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- Les mercredis 9, 16 et 23 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- Les vendredis 11, 18 et 25 septembre 2026 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront :

- Être consignées directement sur le registre ouvert à cet effet en Mairie ;
- Être adressées par écrit par voie postale à l'attention de Mme le Commissaire Enquêteur à la Mairie ;
- Être envoyées par courrier électronique à l'adresse dédiée mairie.prompsat@wanadoo.fr

ARTICLE 4 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie pour recevoir ses observations orales ou écrites aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 9 septembre de 10h00 à 12h00
- Vendredi 25 septembre 2026 de 14h00 à 16h00

Le Maire

M. VALLEIX

Philippe

Le Maire

M. VALLEIX

Philippe

Le Maire

M. VALLEIX

Philippe

ARTICLE 5 : Publicité de l'enquête

Un avis d'enquête publique sera publié par voie d'affichage à la Mairie et sur le site internet de la commune, par voie de presse au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un affichage sera également effectué sur le terrain concerné par l'aliénation.

ARTICLE 6 : Rapport et conclusions

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la clôture. Le rapport restera mis à la disposition du public en Mairie pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : Voies et délais de recours

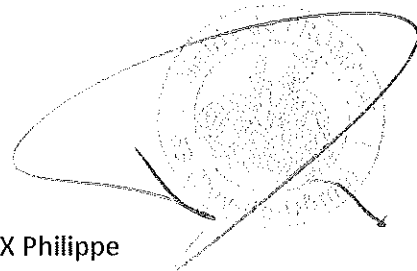
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification, ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai.

ARTICLE 8 : Exécution

La Secrétaire Générale de la Mairie, le Commissaire Enquêteur et la Gendarmerie de Combronde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PROMPSAT le 19 juillet 2026

Le Maire

A large, stylized signature in black ink, appearing to be 'M. VALLEIX', is written over a circular official stamp. The stamp contains text that is mostly illegible but seems to include 'Mairie de Combronde' and '2026'.

M. VALLEIX Philippe